

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 25 février 2022
L'an deux mille vingt-deux
Et le vingt-cinq février à 20 heures 30

Date de la convocation : 18/02/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents: ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DELMAS Marie, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Absents excusés : BERNAT Laurent et RAMONDENC Viviane

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

N° 04-2022

Objet : Mise à jour des tarifs communaux

Monsieur le Maire présente les tarifs appliqués sur la commune

Location Salle des Fêtes

Particuliers commune	138 €/jour
	160 € le week-end
Associations communales	45 €/jour
Particuliers et associations extérieur	300 €/jour
Matériel salle des fêtes :	
- forfait de 15 €/jour pour les particuliers commune et extérieur	

Location Ancienne Eglise (foyer Magali)

Particuliers commune	90 €/jour
Associations communales	mise à disposition gratuite

Cantine

Prix du repas/enfant	2.50 €
Prix du repas/adulte	3.30 €
Garderie périscolaire	1,70 €/jour/ticket

Concessions funéraires

<u>Superficie vendue</u>	
2,20 m2 (2m 20 de long x 1 m de large)	550 €
3,08 m2 (2m 20 de long x 1,40 m de large)	1 100 €
3,96 m2 (2m 20 de long x 1,80 m de large)	1 800 €
Caveau provisoire, durée maximum 6 mois	40 €/mois
Case pour urne funéraire, durée 30 ans	390 €

Inhumations

Fosse simple	180 €
Fosse double	250 €
Caveau	80 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- DE VALIDER les tarifs communaux présentés applicables à compter de la présente décision

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

